



Communiqué de presse

Depuis plus d'un an les parents d'élèves, les personnels, les habitants et les élus locaux se mobilisent pour le maintien des 4 collèges publics de Saint-Malo.

La fermeture du collège d'éducation prioritaire Surcouf, voulue par le conseil départemental et l'inspection d'académie et actée par le préfet a été décidée en contradiction avec les besoins de la population.

Depuis, le CD et l'IA n'ont cessé d'essayer de justifier cette décision en utilisant l'argument des effectifs et de la mixité sociale.

Or, cette décision est injustifiable.

Face au mépris des décideurs qui refusent d'entendre la population, nous avons été contraint de porter le dossier devant la justice. Nous remercions l'ensemble des personnes et organisations qui reconnaissent la justesse de ce combat et dont les dons nous permettent de continuer cette action.

En outre, la resectorisation qui fait suite à cette décision n'a pas non plus été réfléchie avec la population locale.

Le comité pour le maintien du collège Surcouf n'a eu cessé d'alerter toutes les parties prenantes sur les effets délétères de ces décisions. Malheureusement, force est de constater que nos craintes sont fondées. Déjà cette fin d'année fait apparaître que :

Les élèves (de collège et de primaire) et leurs familles ne comprennent pas ces décisions,

La mixité sociale ne sera pas améliorée,

Le seul « gagnant » de ces décisions est l'enseignement privé confessionnel,

C'est l'ensemble de l'enseignement public, républicain et laïque qui est mis à mal dans la commune et alentour.

Encore une fois, nous interpellons l'ensemble des parties prenantes et demandons aux décisionnaires d'assumer leurs rôles dans ce dossier : experts, président du conseil départemental, inspecteur d'académie, préfet.

Au niveau nationale, des fermetures de collèges sont massivement décidées dans toutes les académies (3 en Bretagne) alors qu'il est annoncé une augmentation des moyens dans les établissements d'éducation prioritaire, la fermeture de ces établissements fait-il partie de cette volonté ?

Nous ferons valoir nos arguments lors de l'audience du tribunal administratif et appelons les personnels, les parents, les citoyens, attachés au droit à l'Enseignement Public de proximité pour tous à se rassembler :

JEUDI 29 JUIN à 9h

Tribunal Administratif
3 contour de la Motte
RENNES

Et au même moment devant le
Collège SURCOUF
SAINT-MALO